

N° 37 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SDIS

Délibération n° 2026-07-37

Rapporteur : Monsieur Nicolas JALLOT, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), conformément aux dispositions en vigueur et aux demandes formulées par les instances concernées.

Cette désignation permettra d'assurer la représentation de la commune dans les échanges avec le SDIS et de faciliter le suivi des questions relatives à la défense extérieure contre l'incendie, à la prévention et aux services de secours.

Il demande au Conseil municipal si un membre souhaite proposer sa candidature également et précise qu'il pourrait s'avérer utile de désigner un suppléant.

Il est proposé la candidature de Madame Christlène FAUVEL.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ou à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **DÉCIDE D'ÉLIRE** au vote à main levée la représentante au SDIS;
- **DÉSIGNE** Madame Christlène FAUVEL comme représentant SDIS pour la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

